

UNE ESTIMATION DES POPULATIONS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE EN FRANCE EN 1999

Michèle Tribalat

Institut national d'études démographiques | « Population »

2004/1 Vol. 59 | pages 51 à 81

ISSN 0032-4663

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-population-2004-1-page-51.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Institut national d'études démographiques.

© Institut national d'études démographiques. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Une estimation des populations d'origine étrangère en France en 1999

Michèle TRIBALAT*

Avec une ampleur certes variable, l'immigration n'a pratiquement pas cessé en France depuis au moins un siècle et demi. Aujourd'hui comme hier, on en voit les traces dans la composition de sa population. En 1999, la population résidant en France d'origine étrangère ou partiellement étrangère (immigrés ou nés en France ayant au moins un parent ou un grand-parent immigré) représentait autour de 13,5 millions de personnes soit entre un quart et un cinquième de la population totale. Ce résultat, obtenu par Michèle TRIBALAT à partir du dernier recensement et, en particulier, de l'enquête Étude de l'histoire familiale (EHF) qui lui était associée, est très proche de celui que la même auteure avait estimé en 1986, à partir de l'état civil. Mais l'emploi de l'EHF lui permet cette fois-ci d'aller plus loin et d'estimer les effectifs selon le pays d'origine, en excluant les descendants des rapatriés provenant des anciennes colonies et notamment de l'Algérie. Ce raffinement, qui nécessite un certain nombre d'hypothèses, s'avère finalement très utile lorsqu'on veut prendre la mesure des effets discriminatoires dont souffrent certaines de ces populations dans des domaines essentiels, à l'instar de l'emploi, pris ici comme exemple par l'auteure.

En France, l'immigration a été un phénomène massif et structurel depuis un siècle et demi qui a connu deux périodes d'activité particulièrement intenses : l'entre-deux-guerres et l'après seconde guerre mondiale. À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, les immigrés étaient surtout Belges et Italiens. Puis vinrent les Polonais et les Espagnols. La France comptait près de 500 000 Belges lors du recensement de 1886 et c'est en 1931 que le nombre d'Italiens a atteint un maximum (808 000), devant celui des Polonais (508 000) et des Espagnols (352 000). Après la seconde guerre mondiale, les courants espagnol et italien ont connu un nouvel essor, tandis que des « Français musulmans » d'Algérie sont venus travailler en mé-

* Institut national d'études démographiques, Paris.

tropole après avoir obtenu la liberté de circulation en 1946. Ils étaient 331 000 à la veille de l'indépendance. La population italienne a atteint un nouveau pic en 1962 (629 000 personnes), tandis que celui de la population portugaise sera enregistré en 1975 (759 000) et celui de la population algérienne en 1982 (805 000). Les courants migratoires se sont diversifiés en s'étendant dès les années 1960-1970 aux autres pays du Maghreb, à la Turquie et plus tard à bien d'autres pays (d'Afrique sub-saharienne notamment). Certains de ces courants migratoires sont issus de pays anciennement colonisés (Maghreb et Afrique sub-saharienne) devenus indépendants. L'indépendance a été acquise en 1956 pour la Tunisie et le Maroc, en 1960 pour la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne et en 1962 pour l'Algérie. Seul le courant migratoire algérien, qui avait déjà débuté avant l'indépendance, a la particularité d'avoir enregistré le maximum de ses flux pendant les toutes premières années du nouvel État algérien, en 1962-1963, quelques mois après la fin de la guerre d'Algérie.

Ces courants migratoires ont eu d'autant plus d'effets démographiques sur la population de la France qu'ils étaient intenses et anciens, facteurs qui exercent une influence sur la constitution de la descendance des immigrés en France. En outre, l'état matrimonial à l'entrée et la plus ou moins grande précocité du regroupement familial expliquent des décalages de calendrier en la matière : pour les hommes qui sont arrivés mariés ou sont retournés se marier au pays, tant que les épouses n'ont pas rejoint leur époux, aucun enfant ne naît en France. Ainsi, le regroupement familial a été beaucoup plus tardif pour les migrants du Maghreb et de Turquie que pour ceux d'Europe du Sud. Certains courants ont été actifs pendant les deux grandes vagues migratoires du siècle dernier et ont donc fortement contribué aux première et deuxième générations nées en France et présentes aujourd'hui. C'est le cas des migrations italienne et espagnole. Mais la série des effectifs d'étrangers ou d'immigrés au fil des recensements est incapable de traduire l'impact des courants migratoires sur la démographie française. Rapidement français, quand ils ne l'étaient pas dès la naissance, les enfants et petits-enfants d'immigrés ont grossi le lot des Français nés en France. Aussi paradoxal que cela puisse paraître pour un pays qui possède une longue tradition d'immigration, peu de démographes ont tenté d'estimer, d'une manière ou d'une autre, la contribution démographique de l'immigration. On ne compte que deux tentatives avant 1945. En 1927, Alfred Sauvy a estimé le nombre des « francisations » intervenues entre 1872 et 1927⁽¹⁾ à 1,2 million, ce qui représente la moitié de la croissance de la population française sur la période. Quinze ans plus tard, Pierre Depoid (1942) a évalué, dans le même esprit, sur la base des flux d'acquisition de la nationalité française, à 2,9 millions le nombre de « Francisés » entre 1871 et 1940. Il procédait aussi à une estimation de l'effectif des enfants nés de deux parents ou d'un

(1) Soit les personnes françaises en 1927 mais qui auraient été étrangères si la loi n'avait prévu aucun changement de nationalité.

seul parent étranger (2,7 millions). En 1945, il a publié une autre présentation de ses résultats en supposant que la population d'origine étrangère est égale à l'ensemble des personnes nées de deux parents étrangers auquel il adjoint la moitié du nombre de personnes n'ayant qu'un seul parent étranger (1,9 million au total). En y ajoutant les 2,2 millions d'étrangers présents en 1940, il estimait à 4,1 millions de personnes les populations étrangère et d'origine étrangère, soit 11 % de la population de la France (Landry, 1945). Après la seconde guerre mondiale, il a fallu attendre les années 1980 pour voir réapparaître l'intérêt pour les effets démographiques de l'immigration.

Au milieu des années 1980, une nouvelle étude avait en effet entrepris de reconstituer la population d'origine étrangère vivant en métropole due à un siècle d'immigration (Tribalat *et al.*, 1991). En partant de l'immigration intervenue depuis la fin du XIX^e siècle, cette étude avait permis d'estimer le nombre des personnes nées en France, encore présentes au premier janvier 1986, qui avaient au moins un parent ou un grand-parent ayant immigré au cours du siècle passé. Leur nombre dépend de l'importance de l'immigration bien sûr, mais aussi de la fécondité des couples d'immigrés et des brassages de populations. Le résultat de cette estimation était compris entre 9,4 millions et 10,3 millions de personnes nées en France, ayant au moins un parent ou un grand-parent immigré. Ce qui, ajouté à 3,9 millions d'immigrés, donnait un chiffre global de 13,3 à 14,2 millions en 1986. Les informations disponibles étaient si lacunaires que de nombreuses hypothèses avaient été nécessaires, notamment sur la fécondité suivant la nationalité du père et de la mère, pour évaluer la première génération née en France. La validité des résultats obtenus n'avait pu être confirmée par la confrontation à une autre source. Une autre manière de procéder à cette estimation aurait été de partir d'une enquête donnant des informations sur l'ascendance, mais de telles données n'existaient pas. Par le passé, en 1951 et 1971, des enquêtes sur l'attitude des Français à l'égard de l'immigration avaient recueilli des informations sur l'ascendance (Girard, 1971). Mais, outre qu'elles portaient sur des personnes de nationalité française âgées de 20 ans ou plus, la taille de l'échantillon était faible et le questionnement pas totalement adéquat⁽²⁾. Plus récemment, quelques enquêtes ont certes collecté l'information sur le lieu de naissance, mais leurs effectifs étaient limités. En 1992, l'enquête Mobilité géographique et insertion sociale (MGIS)⁽³⁾ est allée bien au-delà puisque, en combinant le pays de naissance des parents et leur nationalité

(2) Celle de 1971 avait concerné 2693 personnes et les questions étaient formulées ainsi : « Avez-vous un ou plusieurs étrangers parmi vos arrière-grands-parents ? Vos grands-parents ? Vos parents ? » La nationalité, on le sait, est bien plus mal connue que le pays de naissance et l'on peut encore être étranger tout en étant né en France. En 1971, 14,1 % des Français âgés de 20 ans ou plus avaient déclaré avoir au moins un parent ou un grand-parent étranger, contre 7,1 % vingt ans plus tôt.

(3) Cette enquête était destinée à apprécier les conditions d'assimilation des immigrés et enfants d'immigrés en France. Elle a donné lieu à un rapport et de nombreuses publications (Tribalat, 1995, 1996).

actuelle ou antérieure, elle avait extrait de l'échantillon démographique permanent un échantillon de jeunes adultes enfants d'immigrés. Pour la première fois en 1999 l'enquête Famille associée au recensement de la population, baptisée Étude de l'histoire familiale (EHF) et conçue et exploitée conjointement par l'Insee et l'Ined (Cassan, Héran et Toulemon, 2000)⁽⁴⁾, a recueilli l'information sur le pays de naissance des parents. Celle-ci s'ajoutant au pays de naissance des enquêtés et de leurs enfants, on dispose ainsi de l'information sur trois générations successives (cf. encadré). La taille exceptionnelle de l'échantillon (380 481 hommes et femmes âgés de 18 ans ou plus) permet de mettre à jour et de valider l'estimation de 1986. En outre, l'enquête comprend un volet sur les pratiques linguistiques des parents durant la petite enfance des enquêtés et celle de leurs propres enfants⁽⁵⁾, information décisive dans la nouvelle estimation.

Encadré

Informations disponibles dans l'enquête Étude de l'histoire familiale et utiles pour l'estimation

L'enquête Étude de l'histoire familiale (EHF), réalisée par l'Insee, a été enrichie par les données du recensement, ce qui permet, par exemple, de connaître le lieu de naissance et la nationalité des répondants (âgés de 18 ans ou plus). On peut donc, en ajoutant les répondants majeurs nés à l'étranger, de nationalité étrangère ou devenus français (1), aux enfants mineurs nés à l'étranger des répondants immigrés (2), reconstituer la population immigrée. La première génération née en France est composée des enfants mineurs nés en France de répondants immigrés (4) et des répondants (forcément majeurs) nés en France d'au moins un parent né à l'étranger (3). Pour estimer la deuxième génération née en France, il faut se placer au niveau « enfants » et sélectionner ceux qui sont nés de parents (répondants) nés en France dont au moins l'un des parents est né à l'étranger (5).

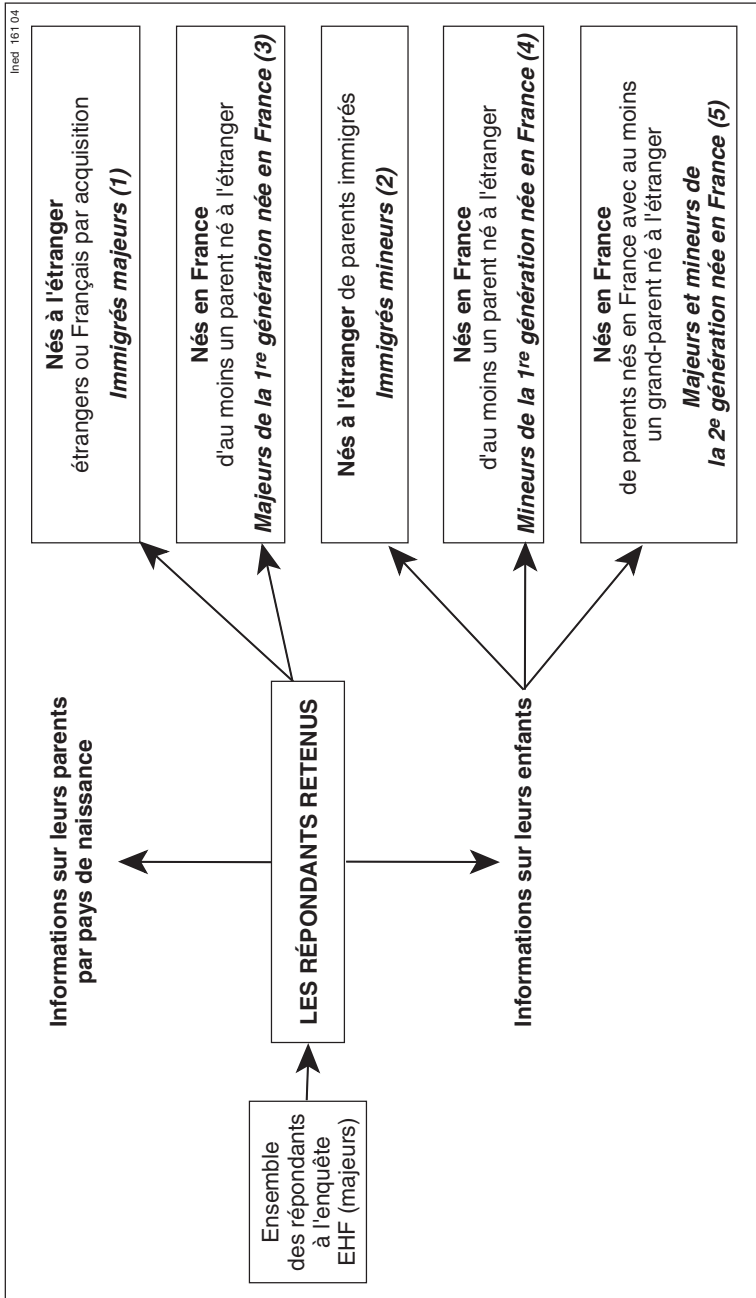
Mais cette enquête souffre d'un défaut de représentation des populations immigrées par rapport au recensement, qui est lui-même sans doute moins satisfaisant que le précédent. Contrairement aux précédentes enquêtes Famille, celle-ci n'était pas obligatoire. Les efforts déployés par les chercheurs de l'Ined et de l'Insee pour trouver une pondération qui corrige ce défaut n'y sont pas totalement parvenus. La pondération la moins mauvaise a abouti à surreprésenter certains segments de la population immigrée (femmes venues de Turquie et immigrés des deux sexes venus d'Italie). Le taux de sous-enregistrement de l'enquête EHF par rapport au recensement reste substantiel pour les hommes venus du Portugal (16 %), de Turquie (17 %), d'Algérie (19 %), d'Afrique subsaharienne (25 %) et surtout de Tunisie (35 %). Pour plus de sûreté, les effectifs d'immigrés ont donc été tirés du recensement de 1999. Pour les enfants d'immigrés (obtenus à partir des déclarations des répondants à l'enquête EHF), on a donc repondéré les résultats pour corriger ce sous-enregistrement, en supposant qu'il affectait moins fortement les immigrés qui ont fondé une famille (et donc leurs enfants) que l'ensemble des immigrés. On a ainsi appliqué un taux de sous-enregistrement moitié moindre pour les mineurs nés en France de parents immigrés.

.../...

⁽⁴⁾ Voir aussi le site bilingue de l'enquête : <http://www-ehf.ined.fr>

⁽⁵⁾ Le traitement de ce volet a bénéficié d'un financement de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF).

.../...



Dans l'estimation de 1986, les limites des données disponibles et la complexité des hypothèses utilisées n'avaient pas permis de ventiler l'estimation globale par pays d'origine. C'est désormais possible avec l'enquête Étude de l'histoire familiale. Cette précision est capitale dans la mesure où elle replace dans une perspective historique les courants migratoires les plus récents, sur lesquels se focalise toute l'attention de l'opinion publique, et ainsi les relativise.

I. La méthode d'estimation

Comme en 1986, l'objectif est d'estimer la population composée des immigrés et des personnes nées en France d'au moins un parent ou un grand-parent immigré, qui sera appelée « population d'origine étrangère », même si certains d'entre eux ont plus qu'une origine étrangère puisqu'ils sont étrangers tandis que d'autres n'ont qu'un ascendant immigré. En cohérence avec nos travaux précédents, sont considérés comme immigrés les individus venus en France alors qu'ils étaient de nationalité étrangère, quel que soit leur âge à leur arrivée en France (Tribalat, 1989).

Comme lors de l'estimation de 1986, certaines hypothèses comportent une part d'arbitraire, qui tient à l'exercice lui-même. En 1945, Pierre Depoid avait lui aussi utilisé une hypothèse arbitraire lorsqu'il ajoutait la moitié des personnes dont un seul parent était étranger à celles nées de deux parents étrangers. Il faut y consentir ou renoncer.

Pour pouvoir agréger des populations d'origines diverses et appartenant à différentes générations, il est nécessaire de se prémunir contre deux types de doubles comptes possibles : une même personne peut être à la fois enfant d'immigré et petit-enfant d'immigré et elle peut, au titre de ses deux parents ou de plusieurs grands-parents, avoir plusieurs origines étrangères.

Sur le premier point, la solution adoptée est la même qu'en 1986 : lorsqu'une personne est née d'un parent immigré et d'un parent né en France lui-même enfant d'immigré, elle sera classée dans la première génération née en France et ôtée de l'effectif de la seconde génération née en France. C'est le caractère immigré d'un des parents qui l'emporte.

Sur le second point, il a fallu décider d'une hiérarchie *a priori* des pays d'origine, soit par ordre décroissant : Algérie, Maroc, Tunisie, pays d'Afrique sub-saharienne, Turquie, Italie, Espagne, Portugal, autre pays de l'Union européenne, autre pays d'origine. Par exemple, un enfant dont le père est immigré d'Algérie et la mère est immigrée d'Espagne sera considéré comme étant d'origine algérienne. Cette hiérarchie a été déterminée de manière à ne pas sous-représenter les origines sur lesquelles se porte toute l'attention aujourd'hui, afin de ne pas risquer le reproche de les

sous-estimer en raison de l'ordre choisi. Toutefois, un ordre différent n'aurait pas changé grand-chose aux résultats. Avec un ordre exactement inverse, la composition de la première génération d'adultes nés en France s'en serait trouvée peu affectée : 4 % d'adultes d'origine algérienne en moins, et respectivement 6 % et 2 % d'adultes d'origine marocaine et tunisienne en plus ; 2 % d'adultes d'origine italienne en moins, mais 3 % d'adultes d'origine espagnole et 4 % d'adultes d'origine portugaise en plus ; 3 % d'adultes originaires d'un pays d'Afrique sub-saharienne et 4 % d'adultes d'origine turque en plus ; 9 % d'adultes d'une autre origine en plus. Pour l'ensemble des originaires d'un autre pays de l'Union européenne, le résultat aurait été très légèrement inférieur (- 0,5 %).

Certaines origines précises ne peuvent être distinguées car la codification des pays de naissance diffusée pour l'instant par l'Insee ne le permet pas. Cette dernière a manifestement été pensée par rapport aux migrations ultérieures à la seconde guerre mondiale. La contribution de l'immigration belge, polonaise ou russe ne peut donc être évaluée.

Enfin, l'utilisation des déclarations des enquêtés sur leurs enfants pose un problème. Pour figurer parmi les enfants il faut, c'est une évidence, que les parents ne soient pas décédés et qu'ils soient présents en France au moment de l'enquête. La première source de sous-estimation – la mortalité – peut être corrigée à partir des probabilités d'être orphelin de père ou de mère⁽⁶⁾. L'effet de la mortalité des parents est considéré comme étant négligeable pour les mineurs de la première génération née en France. En ce qui concerne la seconde génération née en France, pour les originaires des vieux pays d'immigration⁽⁷⁾, la correction n'a été appliquée qu'aux personnes nées de 1945 à 1982 – les effectifs étant trop faibles et trop variables dans les générations plus anciennes. Ce faisant, on rajoint la pyramide des âges de cette fraction de la seconde génération née en France en l'amputant d'une grande partie de ses effectifs de 55 ans ou plus. Pour les descendants d'immigrés d'Algérie, la deuxième génération née en France est plus jeune et la correction a été appliquée aux personnes nées de 1960 à 1982. Pour ceux du Portugal, elle a porté sur les personnes nées en 1970-1982. Globalement, on sous-estime de quelques centaines de milliers de personnes la deuxième génération née en France. La deuxième source de sous-estimation ne peut pas être corrigée car on ne sait pas quelle est la proportion d'enfants d'immigrés (première génération née en France) qui ont décidé de partir s'installer à l'étranger – dans le pays d'origine de leur(s) parent(s) par exemple – après avoir élevé leurs enfants qui, eux, sont restés en France. Elle est supposée négligeable.

(6) Voir les résultats tirés de l'enquête EHF par Alain Monnier et Sophie Penneç : « Orphelins et orphelinage », dans l'ouvrage collectif *Histoires familiales, histoires de famille*, à paraître dans les Cahiers de l'Ined fin 2004.

(7) Italie, Espagne, autre pays de l'Union européenne et autre pays d'origine.

1. Estimation de la première génération née en France à l'exception de celle d'origine africaine : les enfants d'immigrés

Les personnes majeures appartenant à la première génération née en France sont obtenues directement à partir des déclarations des répondants sur le pays de naissance de leurs parents.

L'enquête a concerné un échantillon dont les mineurs sont absents. Il faut donc exploiter les déclarations des répondants sur leurs enfants pour estimer les enfants d'immigrés mineurs, séparément des majeurs. Mais on ne peut agréger simplement les déclarations des hommes à celles des femmes car la plupart des enfants de la première génération ont deux parents immigrés. Ont donc été retenus les enfants mineurs présents en France déclarés par des femmes immigrées auxquels ont été ajoutés les enfants mineurs présents en France des hommes immigrés n'ayant formé qu'une seule union et dont la conjointe (ou l'ex-conjointe) est née en France⁽⁸⁾.

Le cas particulier des originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne sera traité plus loin : pour ces derniers, des hypothèses supplémentaires sont nécessaires afin d'exclure les migrations de rapatriés, ou plus généralement d'anciens expatriés, et leurs effets démographiques. Mais la logique d'ensemble reste la même.

2. Estimation de la deuxième génération née en France à l'exception de celle d'origine africaine : les petits-enfants d'immigrés

L'estimation de la seconde génération née en France repose sur les déclarations des adultes relatives à leurs enfants lors de l'enquête EHF. Elle concerne indistinctement mineurs et majeurs. Globalement, cette génération est composée des enfants de mère née en France de parent(s) immigré(s) et des enfants de père né en France de parent(s) immigré(s). Pour l'estimer, il faut éliminer les doubles comptes.

En effet, un problème se pose lorsque l'un des parents est enfant d'immigré et que l'autre parent est immigré. L'enfant a déjà été compté dans la première génération née en France. Ainsi en va-t-il des enfants de mère elle-même enfant d'immigré et de père immigré, déjà comptés côté père⁽⁹⁾ dans la première génération. Symétriquement, on ne comptera pas

⁽⁸⁾ L'information sur le conjoint est tirée du recensement de 1999. Les hommes immigrés ayant formé plus d'une union ont été exclus afin de ne pas prendre en compte les enfants vivant au foyer d'un homme immigré qui seraient nés d'une précédente union. Au total, manquent les enfants de mère née en France et de père immigré ayant formé une seconde union, que ces enfants soient issus de la première ou de la seconde union formée par leur père. Mais l'approximation n'est pas trop grossière.

une nouvelle fois les enfants de mère immigrée et de père lui-même enfant d'immigré(s) déjà retenus dans la première génération côté mère.

Un problème similaire se pose avec les enfants dont les deux parents sont eux-mêmes des enfants d'immigré(s) qui peuvent être comptés dans la deuxième génération côté mère ou côté père. Dans ce cas, pour éviter les doubles comptes, on les retranche de la deuxième génération née en France côté père.

Au total, nous ne retenons du côté paternel que les enfants dont la mère est née en France de parents nés en France. Encore une fois, l'enquête MGIS nous a fourni des indications⁽¹⁰⁾.

3. Estimation des première et deuxième générations nées en France originaires des pays du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne

La décolonisation a été à l'origine de retours d'anciens colons que l'on appelle généralement rapatriés. C'est le cas des pays du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne. Il convient de distinguer la descendance des rapatriés de celle des immigrés originaires de ces pays.

Le recueil du pays de naissance des parents constitue une avancée certaine mais qui reste insuffisante pour traiter des contributions des courants migratoires du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne⁽¹¹⁾. L'Algérie a été un département français jusqu'en 1962 et la Tunisie et le Maroc ont été sous protectorat français jusqu'en 1956. Au moment de la colonisation, s'y trouvaient déjà en grand nombre, et depuis longtemps, des juifs que l'arrivée des Français soulagea de leur condition de Dhimmi⁽¹²⁾ (Ye'Or, 1980). Les juifs d'Algérie acquirent la pleine citoyenneté française avec le décret Crémieux du 24 octobre 1870 tandis que ceux du Maroc et de Tunisie gardèrent leur nationalité. De nombreux Français s'implantèrent dans ces territoires du temps de la colonisation, surtout en Algérie, mais aussi des étrangers (Espagnols, Italiens, etc.) dont beaucoup devinrent Français. La plupart des juifs du Maroc sont partis lors de la création de l'État d'Israël, mais surtout après l'indépendance du Maroc en 1956.

⁽⁹⁾ D'après l'enquête MGIS de 1992, parmi les femmes âgées de 20-29 ans, nées en France de parents immigrés, la proportion de celles qui vivent avec un immigré s'élève à 36 % pour les femmes d'origine algérienne, 14 % pour celles d'origine espagnole et 29 % pour celles d'origine portugaise. Nous avons supposé que la fréquence de ces unions était identique à celle des femmes d'origine espagnole pour les femmes d'origine italienne ou d'un autre pays de l'Union européenne et que celle des femmes d'origine portugaise s'appliquait aux femmes d'autres origines.

⁽¹⁰⁾ Nous prenons en compte 50 % des enfants d'origine algérienne, portugaise et d'une « autre origine » et 60 % pour ceux d'origine espagnole, italienne et d'un autre pays de l'Union européenne. Il est probable que nous surestimons un peu la deuxième génération née en France d'origine algérienne. Ainsi, une proportion du tiers réduirait son effectif de 20000.

⁽¹¹⁾ Il faudrait introduire une question supplémentaire, mais qui ne serait pas simple. Pour l'Algérie, ce pourrait être une question du type : « Votre père était-il Algérien au sens d'aujourd'hui, même si à l'époque il avait comme tous les Algériens la nationalité française, ou bien était-il un descendant de ceux qui se sont installés en Algérie du temps de la colonisation française, voire même avant pour les juifs ? »

⁽¹²⁾ Statut inférieur prévu pour les juifs et les chrétiens dans la charia.

90 % d'entre eux ont émigré en Israël et les autres vers le Canada ou la France (Tolédano Attias, 2003 ; Bin Nun, 2003). La France a donc accueilli très peu de juifs marocains. Par contre, de nombreux juifs ayant quitté la Tunisie, principalement après l'indépendance de celle-ci, se sont réfugiés en France (un peu moins de la moitié des 110 000 juifs qui habitaient la Tunisie au moment de la création de l'État d'Israël). Les deux moments forts de cette émigration ont été la crise de Bizerte en 1961⁽¹³⁾ et la guerre des Six Jours en 1967⁽¹⁴⁾. Enfin, « Plus de 140 000 juifs vivaient en Algérie à la veille de la décolonisation en 1962. [...] La plupart émigrèrent vers la France avec les autres rapatriés ». Très peu allèrent en Israël et parmi eux, une moitié l'auraient fait avant 1962 (Liling, 2003).

La complexité est telle que la solution adoptée pour séparer descendants d'immigrés du Maghreb et descendants de rapatriés sera forcément imparfaite. Mais la nécessité de ne retenir que les descendants d'immigrés en cohérence avec la définition des immigrés paraît évidente. Sans compter que, comme nous le verrons et comme l'ont montré Richard Alba et Roxane Silberman (2002), ils ont une origine sociale très différente⁽¹⁵⁾. Y renoncer reviendrait à minimiser les difficultés des populations d'origine maghrébine tout en en grossissant le nombre. Pour l'Algérie, ne seront donc pas considérés comme immigrés les rapatriés, juifs ou non, car ils étaient, pour la plupart, Français de naissance. Près d'un million sont venus en France au moment de l'indépendance de l'Algérie (Baillet, 1976)⁽¹⁶⁾. Ils étaient encore 660 000 Français de naissance nés en Algérie dans l'enquête EHF. Pour le Maroc, la solution adoptée est la même ; la plupart des juifs marocains ayant choisi d'aller en Israël, ils sont peu nombreux parmi les immigrés en France. Pour la Tunisie, la situation est plus complexe. Parmi les immigrés, tels que définis, on compte un certain nombre de juifs, qui sont d'ailleurs pour la plupart venus en France alors qu'ils étaient étrangers. D'après l'enquête, en 1999, 318 000 Français de naissance sont nés en Tunisie et sont donc rapatriés. Compte tenu des informations disponibles dans l'enquête EHF pour tenter de départager les

⁽¹³⁾ Crise entre la France et la Tunisie qui « se firent la guerre pendant quelques jours », la seconde voulant récupérer la base aéronavale occupée par la France « en vertu des accords conclus entre les deux pays » (Liling, 2003). Les juifs soupçonnés de bienveillance à l'égard des Français prirent peur et certains se réfugièrent en France.

⁽¹⁴⁾ Beaucoup partirent après le pogrom de la guerre des Six Jours. Les acquisitions de nationalité française par des Tunisiens suivent assez bien cette périodisation de l'exil : 2 756 de 1956 à 1960, dont la plupart accordées en Tunisie, 7 355 de 1961 à 1966 et 9 860 de 1968 à 1972, majoritairement accordées en France. Un certain nombre d'entre eux sont donc venus en France alors qu'ils étaient déjà français.

⁽¹⁵⁾ Alba et Silberman ont eux-mêmes proposé une méthode visant à distinguer « les enfants de pieds-noirs au sens large » des enfants de migrants maghrébins d'après un certain nombre de caractéristiques sociodémographiques. Leur méthode est loin d'être parfaite puisqu'elle risque de donner « une prime » aux caractéristiques sociales très défavorables, noircissant un peu plus la situation des enfants d'immigrés maghrébins. Mais ils la jugent préférable à l'absence de distinction entre les deux populations, trop différentes à maints égards.

⁽¹⁶⁾ On sait que des « Français musulmans » ont été rapatriés à la même époque. En 1968, dernière année où l'Insee fera usage de la catégorie « Français musulmans », ils étaient 85 000 et se sont déclarés pour moitié Français de naissance et pour moitié Français par acquisition. Ces derniers figurent donc parmi les immigrés.

enfants de rapatriés des enfants d'immigrés, comme on le verra, nous n'aurons probablement pas, dans la descendance des immigrants, les enfants et petits-enfants des quelques dizaines de milliers de juifs venus se réfugier en France.

L'Afrique sub-saharienne a connu, elle aussi, du fait de la colonisation⁽¹⁷⁾ puis de la coopération, des implantations de Français qui ont eu des enfants là-bas, dont certains sont ensuite retournés vivre en France métropolitaine après l'indépendance. Certaines personnes possédant la nationalité d'un pays d'Afrique sub-saharienne ont elles-mêmes pu, après l'indépendance de leur pays, si elles « venaient à résider de manière habituelle et continue sur le territoire de la République française, se faire reconnaître la nationalité française par déclaration », possibilité offerte jusqu'au 12 juillet 1973. « Le bénéficiaire était réputé n'avoir jamais cessé d'être français tout en étant devenu national du nouvel État » (Massicot, 1986). Dans l'enquête EHF, plus de 130 000 personnes nées dans un pays d'Afrique sub-saharienne se sont déclarées françaises de naissance et ne sont pas comptées parmi les immigrants (qu'elles soient d'anciens expatriés ou aient été habilitées à prendre la nationalité française du fait de leur résidence en France). Alors que pour le Maghreb, on emploiera le terme de rapatriés, pour l'Afrique sub-saharienne, on utilisera la dénomination « Français de naissance d'Afrique sub-saharienne ».

Au total, le problème de la séparation entre la descendance des immigrants, d'une part, et celle des rapatriés et Français de naissance d'Afrique sub-saharienne, d'autre part, ne se pose que pour les majeurs de la première génération née en France et l'ensemble de la seconde, puisque l'enquête EHF ne permet alors de connaître que le pays de naissance des parents des répondants. En revanche, les mineurs de la première génération née en France peuvent bien être identifiés puisqu'ils ont été déclarés par leurs parents (répondants) dont on connaît à la fois le lieu de naissance et la nationalité actuelle ou antérieure.

Le volet de l'enquête EHF consacré aux langues reçues dans l'enfance et des informations issues de l'enquête MGIS vont permettre de parler ce problème.

Majeurs de la première génération née en France

L'enquête EHF de 1999 a recueilli des informations sur la langue parlée avec les parents des répondants grâce à la question suivante : « En quelles langues, dialectes ou patois vos parents vous parlaient-ils quand vous étiez enfant, vers l'âge de cinq ans ? ». La réponse à cette question devait être fournie séparément pour le père et pour la mère, et suivant deux modalités hiérarchisées : « d'habitude en.... » ; « et aussi en.... ».

⁽¹⁷⁾ Ces pays africains étaient des territoires d'outre-mer (Tom).

En ce qui concerne les natifs des pays du Maghreb, ils se sont adressés à leurs enfants (les répondants) en arabe ou en berbère⁽¹⁸⁾, mais aussi dans d'autres langues, le plus souvent européennes, et généralement le français. On considère que ceux qui se sont adressés aux répondants en arabe ou en berbère sont forcément des immigrés et, par conséquent, que leurs enfants (les répondants) sont des enfants d'immigrés, et ce, même lorsque ces langues ont été parlées par l'un des parents seulement en alternance avec le français (ou une autre langue européenne)⁽¹⁹⁾. Les majeurs de la première génération née en France qui sont dans ce cas seront dits de langue maternelle arabe ou berbère. Mais une partie des répondants à qui leurs parents n'ont jamais parlé ni arabe ni berbère sont aussi des enfants d'immigrés (et non pas tous des enfants de rapatriés). Pour simplifier, et parce que cela représente l'écrasante majorité des cas, ces répondants seront dits de langue maternelle française exclusive ; parmi eux, il reste à estimer ceux qui sont des enfants d'immigrés. Pour les répondants dont les parents sont nés en Afrique sub-saharienne, qui peuvent avoir entendu parler de multiples langues dans l'enfance, la démarche adoptée est similaire.

L'enquête MGIS de 1992 donne, pour les *immigrés* originaires d'Algérie, du Maroc et d'Afrique sub-saharienne, des informations sur la part prise par l'usage des langues du pays d'origine, en alternance ou non avec le français, dans la communication avec leurs enfants⁽²⁰⁾. Ces informations permettent d'estimer, pour chaque origine, l'effectif total des enfants d'immigrés, c'est-à-dire y compris ceux de langue maternelle française : pour cela, on divise le nombre d'enfants d'immigrés de langue maternelle arabe ou berbère pour le Maghreb, et de langue maternelle d'un pays d'Afrique sub-saharienne pour l'Afrique sub-saharienne, tiré de l'enquête EHF, par la proportion d'immigrés qui, à l'enquête MGIS, ont déclaré parler l'arabe ou le berbère, ou une langue d'un pays d'Afrique sub-saharienne, en alternance ou non avec le français, à leurs enfants.

La séparation entre enfants d'immigrés, d'une part, et enfants de rapatriés ou de Français de naissance d'Afrique sub-saharienne, d'autre part, n'a été possible qu'en faisant les hypothèses suivantes : 1) les enfants d'immigrés qui sont aussi enfants de rapatriés ou de Français de naissance d'Afrique sub-saharienne sont peu nombreux ; 2) les rapatriés qui parlaient arabe, berbère ou une langue d'Afrique sub-saharienne et en ont fait usage avec leurs enfants nés en France sont rares. Si de nombreux juifs du Maghreb parlaient l'arabe ou le berbère, on peut penser qu'ils n'ont pas utilisé ces langues avec leurs enfants nés en France, où ils se sont réfugiés. Les enfants des juifs venus de Tunisie ne sont donc proba-

⁽¹⁸⁾ Les variantes sont nombreuses mais mentionnent toutes une référence soit à l'arabe, soit au berbère (berbère, kabyle ou chaoui), soit à un dialecte (ou patois) précisé comme arabe, berbère, algérien, etc.

⁽¹⁹⁾ Les enfants d'immigrés originaires des pays du Maghreb sont donc ceux qui ont répondu à l'enquête que leur père *et/ou* leur mère leur avait parlé « d'habitude » ou « aussi » en arabe ou en berbère.

⁽²⁰⁾ 60 % pour l'Algérie, 70 % pour le Maroc et 50 % pour l'Afrique sub-saharienne.

blement pas pris en compte dans la première génération née en France, alors que leurs parents sont bien comptabilisés parmi les immigrés s'ils se sont déclarés tunisiens ou tunisiens de naissance. *A contrario*, les enfants des Français de naissance d'Afrique sub-saharienne peuvent être pris en compte dans la première génération née en France si on leur a parlé une langue d'Afrique sub-saharienne, alors que leurs parents ne sont pas comptés comme immigrés.

Afin d'estimer le nombre de personnes appartenant à la première génération née en France, il était envisageable de compter simplement le nombre d'enfants déclarés par les immigrés et de corriger ces résultats pour tenir compte de la mortalité des répondants (probabilité que les enfants soient orphelins). Mais cette solution présente deux inconvénients : d'une part, l'effet de la mortalité, qui est important aux âges élevés, ne peut être que partiellement corrigé ; d'autre part, elle n'est pas utilisable, seule, pour estimer la seconde génération née en France, puisqu'il faut dans ce cas exploiter les réponses sur le pays de naissance de leurs parents des *présents* à l'enquête appartenant à la première génération née en France. Si la méthode fondée sur le nombre d'enfants déclarés par les répondants immigrés n'a pas été retenue, on l'a cependant appliquée dans le cas des enfants majeurs afin d'offrir un point de comparaison et donc de validation de l'estimation par les langues pour les majeurs de la première génération née en France (tableau 1).

TABLEAU 1. – ESTIMATION DES MAJEURS DE LA PREMIÈRE GÉNÉRATION NÉE EN FRANCE : COMPARAISON DE L'ESTIMATION PAR LES LANGUES À CELLE QU'ON OBTIENDRAIT À PARTIR DES DÉCLARATIONS DES RÉPONDANTS IMMIGRÉS SUR LE NOMBRE DE LEURS ENFANTS NÉS EN FRANCE (EN MILLIERS)

	Estimation par les langues ⁽¹⁾	Estimation sur la base du nombre d'enfants nés en France déclarés par les répondants immigrés
Algérie :		
60 %	472	428
70 %	404	428
Maroc :		
60 %	161	173
70 %	145	173
Tunisie : 50 %	82	103
Afrique sub-saharienne : 50 %	47	64

⁽¹⁾ Estimation obtenue à partir des déclarations des répondants : (a) sur le pays de naissance de leurs parents et (b) sur la langue que ces derniers leur ont parlé quand ils avaient 5 ans, auxquelles on applique une hypothèse sur la proportion d'immigrés parlant à leurs enfants une langue de leur pays d'origine.

Lecture : ligne 1 : lorsqu'on suppose que 60 % des immigrés d'Algérie ont parlé arabe ou berbère à leurs enfants, le nombre de leurs enfants majeurs appartenant à la première génération née en France est estimé à 472000. Par comparaison, l'exploitation des réponses des immigrés d'Algérie sur le nombre de leurs enfants majeurs aboutirait à un chiffre de 428000.

Source : Insee, enquête EHF 1999.

La deuxième colonne du tableau 1 présente les résultats de l'estimation fondée sur les langues et la troisième colonne résulte des déclarations des immigrés sur le nombre de leurs enfants nés en France, aujourd'hui majeurs et résidant en France (en corrigeant du sous-enregistrement des immigrés dans l'enquête – cf. encadré – et de la mortalité des répondants). Deux hypothèses ont été testées pour les originaires d'Algérie et du Maroc : 60 % et 70 % des parents immigrés auraient parlé à leurs enfants une langue arabe ou berbère dans l'enfance. La première proportion résulte des déclarations des parents venus d'Algérie dans l'enquête MGIS et la seconde, des déclarations des parents venus du Maroc⁽²¹⁾. L'estimation à partir de la proportion de 60 % de parents ayant parlé l'arabe ou le berbère à leurs enfants surestime probablement l'effectif des majeurs de la première génération née en France d'origine algérienne. Mais l'hypothèse à 70 % le sous-estime indubitablement. C'est donc la première qui sera retenue (soit 472 000). Pour les personnes d'ascendance marocaine, les deux estimations sont un peu faibles, mais l'hypothèse de 60 % paraît là encore préférable (161 000).

S'agissant des immigrés de Tunisie, qui n'ont pas été enquêtés dans MGIS, la proportion de 50 % ayant parlé arabe ou berbère à leurs enfants a été arrêtée⁽²²⁾. Le nombre de majeurs, descendants d'immigrés de Tunisie, se révèle lui aussi un peu faible (82 000). Cela peut s'expliquer en partie du fait que l'estimation par les langues élimine les enfants de juifs tunisiens alors que ceux-ci sont comptés comme immigrés (cf. *supra*). Enfin, sur la base d'une hypothèse de 50 % (tirée de MGIS) nous obtenons un effectif un peu faible pour les majeurs de la première génération originaires d'Afrique sub-saharienne (47 000).

Au total, l'estimation du nombre de personnes majeures appartenant à la première génération née en France obtenue en combinant l'exploitation de la déclaration sur le lieu de naissance des parents dans l'enquête EHF et les usages linguistiques conduit, mis à part pour les originaires d'Algérie, à des effectifs inférieurs à ceux que l'on obtient sur la base du nombre d'enfants nés en France déclarés par les répondants immigrés. Il est donc possible qu'elle surestime les enfants de migrants algériens et sous-estime les autres. Ajoutons que la sous-estimation globale l'emporte un peu sur la surestimation. Mais, sur quelque 5 millions de personnes, comme nous le verrons, cette incertitude paraît acceptable⁽²³⁾.

⁽²¹⁾ La même proportion a été appliquée uniformément à tous les âges.

⁽²²⁾ Cette proportion est inférieure à celle retenue dans le cas des immigrés d'Algérie et du Maroc afin de tenir compte de la présence des juifs tunisiens qui auraient parlé français à leurs enfants (cf. *supra*).

Majeurs et mineurs de la deuxième génération née en France

La deuxième génération de descendants d'immigrés d'Afrique subsaharienne ou de Turquie n'a pas été évaluée car l'immigration est dans son ensemble très récente et la seconde génération n'aurait représenté que quelques milliers de personnes, ce qui n'aurait pas modifié les résultats de façon substantielle compte tenu de la marge d'erreur qui est la nôtre. Pour la seconde génération née en France originaire des pays du Maghreb, la démarche adoptée est la même que pour la première génération : on recourt à l'estimation par les langues pour distinguer les descendants d'immigrés des descendants de rapatriés, en appliquant les hypothèses retenues sur les proportions de locuteurs d'une langue arabe ou berbère pour la première génération à la génération suivante.

II. Population d'origine étrangère par origine et génération

Au terme de ce traitement des données de l'enquête Étude de l'histoire familiale de 1999, la population d'origine étrangère ou partiellement étrangère compterait près de 13,5 millions de personnes, si l'on prend en compte l'information disponible sur une séquence de trois générations : les immigrés vivant en métropole, leurs enfants et leurs petits-enfants. Elle se décompose en 4,3 millions d'immigrés, 5,5 millions d'enfants d'immigrés et 3,6 millions de petits-enfants d'immigrés. Sans la sous-estimation de la deuxième génération née en France après 55 ans, le nombre de personnes ayant au moins un grand-parent immigré serait vraisemblablement proche de 4 millions. Cette population d'origine étrangère, même en tenant compte de la sous-estimation, reste en moyenne un peu plus jeune que la population métropolitaine dans son ensemble : la part des personnes âgées de moins de 40 ans est plus élevée tandis que celle des plus de 60 ans est plus faible.

Les femmes sont moins nombreuses en proportion dans la génération des immigrés que dans la première génération née en France où leur nombre dépasse, logiquement, celui des hommes (tableau 2). Dans la

(23) Par ailleurs, l'information sur la langue maternelle peut également être exploitée avec profit dans le cas des enfants adultes d'immigrés de Turquie. Dans les années 1920, ont afflué en France de nombreux Arméniens traumatisés par le génocide de 1915 et déçus par le traité de Lausanne de 1923 qui mettait fin à tout espoir d'État indépendant. Certains immigrés nés en Turquie, parmi les plus âgés, sont en fait des Arméniens, sans doute quelques milliers. Il en va de même, *a fortiori*, dans la première génération née en France. Parmi les enfants de père et/ou de mère nés en Turquie, ceux à qui l'on a parlé arménien dans l'enfance, seul ou en alternance avec le français, représentent un peu plus de 20 % de l'effectif (un peu plus de 9000 sur 43000). Ces personnes appartenant à la première génération née en France sont âgées. Il paraît imprudent d'étudier les comportements des adultes d'origine turque dans les tranches d'âges supérieures en supposant qu'ils sont de même origine « ethnique » que les plus jeunes.

deuxième génération née en France, il devrait en aller de même au-dessus de 30 ans. Or tel n'est pas le cas. Cette génération est estimée d'après les déclarations des répondants sur leurs enfants et il est possible que les quelques oublis d'enfants aient concerné plus souvent des filles – à l'instar des enfants mineurs de la première génération déclarés par les immigrés originaires de certains pays (Algérie et Maroc par exemple). Par ailleurs, la non-corrrection des effets de la mortalité des répondants à partir de 55 ans joue en défaveur de la présence féminine.

TABLEAU 2. – ESTIMATION DE LA POPULATION D'ORIGINE ÉTRANGÈRE PAR GÉNÉRATION ET GROUPE D'ÂGES (EN MILLIERS)

	Immigrés	1 ^{re} génération née en France	2 ^e génération née en France	Total
Hommes	2 167	2 736	1 865	6 768
Moins de 18 ans	132	927	618	1 677
18-39 ans	684	916	785	2 385
40-59 ans	841	561	449	1 851
60 ans ou plus	510	332	13	855
Femmes	2 140	2 795	1 779	6 714
Moins de 18 ans	128	876	592	1 596
18-39 ans	743	919	758	2 420
40-59 ans	742	578	416	1 736
60 ans ou plus	527	422	13	962
Ensemble	4 307	5 531	3 644	13 482
Moins de 18 ans	260	1 803	1 210	3 273
18-39 ans	1 427	1 835	1 543	4 805
40-59 ans	1 583	1 139	865	3 587
60 ans ou plus	1 037	754	26	1 817

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale 1999.

TABLEAU 3. – ESTIMATION DE LA CONTRIBUTION DE LA POPULATION D'ORIGINE ÉTRANGÈRE À LA POPULATION DE LA FRANCE PAR GÉNÉRATION ET GROUPE D'ÂGES (EN %)

	Immigrés	1 ^{re} génération née en France	2 ^e génération née en France	Total
Hommes				
Moins de 18 ans	2,0	14,2	9,4	25,7
18-39 ans	7,5	10,1	8,7	26,3
40-59 ans	11,1	7,4	6,0	24,5
60 ans ou plus	9,6	6,3	0,2	16,2
Total	7,6	9,6	6,5	23,8
Femmes				
Moins de 18 ans	2,1	14,1	9,5	25,6
18-39 ans	8,2	10,2	8,4	26,8
40-59 ans	9,7	7,5	5,4	22,7
60 ans ou plus	7,3	5,9	0,2	13,4
Total	7,1	9,3	5,9	22,3

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale 1999.

Dans l'ensemble de la population de la France métropolitaine (59 millions), 23 % seraient ainsi d'origine étrangère (24 % si l'on corrige grossièrement de la sous-estimation après 55 ans). Cette part varie peu avec l'âge avant 60 ans (tableau 3). Jusqu'à 60 ans, un quart environ des hommes sont d'origine étrangère. C'est aussi le cas des femmes, mais avant 40 ans. Après, la proportion de femmes d'origine étrangère diminue car la contribution des immigrées faiblit. Suivant l'âge, les trois générations ont un poids variable dans la population française. Les immigrés dominent après 40 ans, la première génération née en France avant cet âge et notamment chez les mineurs. C'est également chez ces derniers que la participation de la deuxième génération née en France est la plus élevée.

En France, le débat public des dernières années réduit volontiers la population d'origine étrangère à sa composante maghrébine. Or, les originaires du Maghreb appartenant aux trois générations étudiées ne représentent que près de trois millions de personnes, soit 22 % seulement de l'ensemble de la population d'origine étrangère (tableau 4). On est très loin des chiffres les plus fantaisistes publiés dans la presse⁽²⁴⁾. Parmi les originaires du Maghreb, un peu plus de la moitié sont des immigrés ou descendants d'immigrés d'Algérie.

La population d'origine algérienne (1,6 million) est largement devancée en nombre par celle d'origine italienne, pour laquelle l'immigration a démarré à la fin du XIX^e siècle (2,6 millions). Elle fait jeu égal avec celle d'origine espagnole (1,5 million) qui a aussi une plus grande ancienneté. Alors que la première génération née en France est loin d'être complète et que la deuxième commence juste pour le courant algérien, elles ont eu le temps de se constituer pour les deux autres courants migratoires. Et, au total, en ajoutant 1,1 million d'individus d'origine portugaise, l'Europe du Sud a fourni la plus forte contribution à la population de la France (5,2 millions, soit près de 40 % de l'ensemble de la population d'origine étrangère). L'impact de la vieille immigration belge est noyé dans la population originaire d'un autre pays de l'Union européenne (1,8 million) et celui des courants polonais et russe dans la catégorie des autres pays d'origine (2,5 millions).

La plus ou moins forte proportion d'unions mixtes formées par les parents des répondants exerce une forte influence sur la croissance, au fil des générations, des populations d'origine étrangère. Comme on ne connaît pas les quatre grands-parents dans l'enquête EHF, on ne peut mesurer cet impact sur la deuxième génération née en France. En effet, les pays de naissance des parents du (des) conjoint(s) des répondants ne sont pas connus. Par contre, il est possible de combiner les pays de naissance des parents des adultes de la première génération née en France pour distinguer ceux qui sont nés d'unions entre immigrés et ceux qui sont nés de

⁽²⁴⁾ Cf. par exemple le chiffre de six millions avancé par *Le Monde* dans un article présentant la nouvelle chaîne de télévision créée par Beur FM (Beur TV) : « Elle tentera de répondre aux attentes des six millions de Maghrébins qui vivent en France... » (*Le Monde*, 5 avril 2003).

TABLEAU 4. – ESTIMATION DE LA POPULATION D'ORIGINE ÉTRANGÈRE PAR PAYS D'ORIGINE ET PAR GÉNÉRATION (EN MILLIERS ET EN %)

Pays d'origine	Immigrés		1 ^{re} génération née en France		2 ^e génération née en France		Total	
	Effectif (milliers)	%	Effectif (milliers)	%	Effectif (milliers)	%	Effectif (milliers)	%
Maghreb	1 299	30,2	1 431	25,9	269	7,4	2 999	22,2
Algérie	574	13,3	783	14,2	220	6,0	1 577	11,7
Maroc	523	12,1	451	8,2	31	0,9	1 005	7,5
Tunisie	202	4,7	197	3,6	18	0,5	417	3,1
Afrique sub-saharienne	393	9,1	286	5,2	–	–	679	5,0
Turquie	174	4,0	148	2,7	–	–	322	2,4
Europe du Sud	1 267	29,4	2 079	37,6	1 819	49,9	5 165	38,3
Italie	379	8,8	1 020	18,4	1 158	31,8	2 557	19,0
Espagne	316	7,3	577	10,4	571	15,7	1 464	10,9
Portugal	572	13,3	482	8,7	90	2,5	1 144	8,5
Autre pays de l'Union européenne	363	8,4	646	11,7	793	21,8	1 802	13,4
Autre pays d'origine	812	18,9	940	17,0	762	20,9	2 514	18,6
Total	4 307	100,0	5 531	100,0	3 644	100,0	13 482	100,0

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale 1999.

couples mixtes dans lesquels un des conjoints est immigré. Pour les originaires du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne, ne sont pris en compte que les répondants dont la langue maternelle est une langue du pays d'origine (l'arabe ou le berbère pour les premiers et une langue d'un pays d'Afrique sub-saharienne pour les seconds), car on ne peut distinguer parmi ceux dont la langue maternelle est le français les enfants d'immigrés des enfants de rapatriés. Ces données figurent dans le tableau 5 qui donne, avec le tableau 4, une bonne idée de l'impact des unions mixtes.

TABLEAU 5. – RÉPARTITION DES ADULTES DE LA PREMIÈRE GÉNÉRATION NÉE EN FRANCE PAR TYPE DE COUPLE PARENTAL (EN %)

Pays d'origine	Deux parents immigrés	Père immigré, mère née en France	Mère immigrée, père né en France	Ensemble
<i>Algérie^(a)</i>	93	6	1	100
<i>Maroc^(a)</i>	96	4	0	100
<i>Tunisie^(a)</i>	89	8	3	100
<i>Afrique sub-saharienne^(b)</i>	77	13	10	100
<i>(a) Uniquement ceux qui sont de langue maternelle arabe ou berbère.</i>				
<i>(b) Uniquement ceux qui ont pour langue maternelle une langue d'un pays d'Afrique sub-saharienne.</i>				
Turquie	70	18	12	100
Italie	46	36	19	100
Espagne	46	33	21	100
Portugal	73	20	7	100
Autre pays de l'Union européenne	20	38	42	100
Autre pays d'origine	38	35	27	100

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale 1999.

Parmi les adultes de la première génération d'origine maghrébine de langue maternelle arabe ou berbère, la proportion d'unions mixtes chez les parents est faible et concourt à réduire l'importance de cette génération. Mais il est possible que ceux de langue maternelle française exclusive aient plus souvent eu un de leurs deux parents né en France. Le résultat chez les enfants de migrants turcs n'est surprenant que si l'on oublie la présence parmi eux d'enfants d'Arméniens. Pour ces derniers, comme pour tous les courants les plus anciens, les parents immigrés sont plus souvent venus dans l'enfance et ont été élevés, au moins en partie, en France⁽²⁵⁾. Les enfants d'origine italienne et espagnole ont plus souvent un père ou une mère nés en France qu'ils n'ont deux parents immigrés. C'est aussi le cas des personnes ayant une autre origine européenne. Les flux d'immigration espagnole et italienne ont été importants avant la seconde guerre mondiale (dès la fin du XIX^e siècle pour ce dernier) et ont connu un nouveau pic dans l'après-guerre. Pour les courants anciens, une

⁽²⁵⁾ C'est un phénomène qui avait déjà été remarqué dans l'enquête MGIS : les deux tiers des immigrés d'Espagne âgés de 20-59 ans étaient arrivés avant l'âge de 16 ans.

apparente hétérogamie d'origines du couple parental peut donc masquer une certaine homogamie, lorsque le conjoint né en France est lui-même un descendant d'immigré. Mais la prédominance forte de la population d'origine italienne tient aussi à la fréquence des unions mixtes. Le courant migratoire portugais plus récent n'a pas produit autant d'unions mixtes, au moins en apparence, mais vraisemblablement beaucoup plus que ceux du Maghreb.

Suivant l'ancienneté des courants migratoires, les populations d'origine étrangère sont plus ou moins jeunes. Pour les courants d'Afrique subsaharienne et de Turquie, la première génération est toute récente ; plus des trois quarts des populations de ces origines ont moins de 40 ans et les mineurs représentent 40 % des effectifs. *A contrario*, l'ancienneté des migrations italiennes a laissé à la première et même à la deuxième génération le temps de se former et tous les âges sont plus harmonieusement représentés : on compte 55 % de personnes de moins de 40 ans et 20 % de mineurs, soit une situation proche de la moyenne nationale.

La contribution de chaque courant à chacune des générations, par groupe d'âges, met en évidence les décalages temporels dans la formation des populations d'origine étrangère (tableau 6).

Si les Maghrébins ne représentent que 22 % de l'ensemble de la population d'origine étrangère, ils sont les plus nombreux dans la génération des immigrés (30 %) et parmi les mineurs de la première génération née en France (41 %). Lorsqu'on ajoute les courants plus récents d'Afrique subsaharienne et de Turquie, l'ensemble représente la moitié de la génération immigrée avant 40 ans et 60 % de la première génération née en France avant 18 ans⁽²⁶⁾. Autrement dit, les enfants nés en France de parent(s) immigré(s), mineurs, et qui fréquentent les écoles, collèges et lycées sont massivement originaires de ces pays : dans six cas sur dix. Par contre, à partir de 60 ans, ce sont les migrants d'Europe du Sud qui dominent nettement dans la génération des immigrés (43 % des hommes et 48 % des femmes). Moins représentée parmi les mineurs nés en France de parent(s) immigré(s), l'Europe du Sud est le premier contributeur à cette génération parmi les majeurs, sa part approchant 50 % après 40 ans. Dans la deuxième génération née en France, elle est majoritaire, pratiquement à tous les âges et plus encore après 60 ans. Les originaires des autres pays de l'Union européenne, qui pèsent si peu dans la génération immigrée (8 %), représentent 12 % de la première génération née en France, surtout aux âges élevés (21 % après 60 ans), et 22 % de la deuxième génération née en France. Là encore, plus l'âge augmente, plus la part des originaires d'un pays de l'Union européenne hors Europe du Sud est élevée. Nous retrouvons là, notamment, les effets de l'immigration belge très ancienne de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. La catégorie « autres

⁽²⁶⁾ Pour une estimation, dérivée de ces chiffres, du nombre de personnes vivant en France susceptibles d'être musulmanes, voir : M. Tribalat, « Le nombre de musulmans en France : qu'en sait-on ? », in Yves Charles Zarka (dir.), *L'islam en France* (Cités hors série, mars 2004).

origines » recouvre à la fois des courants anciens (Russie, Pologne) et des courants plus récents (Chine, ex-Yougoslavie, etc.) et sa contribution aux trois générations de la population d'origine étrangère reflète ce curieux mélange : 30 % des immigrés mineurs, plus de 25 % des enfants d'immigré(s) âgés d'au moins 40 ans et 24 % des petits-enfants âgés de 18-39 ans.

TABLEAU 6. – ESTIMATION DE LA CONTRIBUTION DE DIFFÉRENTS COURANTS MIGRATOIRES À LA FORMATION DES TROIS GÉNÉRATIONS DE LA POPULATION D'ORIGINE ÉTRANGÈRE (EN %)

Pays d'origine	Immigrés		1 ^{re} génération née en France		2 ^e génération née en France	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Maghreb						
Moins de 18 ans	28,6	27,1	40,7	41,6	18,5	19,2
18-39 ans	33,0	30,4	34,4	33,5	2,2	3,1
40-59 ans	36,2	30,9	5,9	4,4	–	–
60 ans ou plus	30,4	16,4	1,6	0,6	–	–
Total	33,4	26,9	26,7	25,0	7,1	7,7
Maghreb + Afrique sub-saharienne + Turquie						
Moins de 18 ans	49,6	49,2	59,5	61,0	18,5	19,2
18-39 ans	54,1	51,1	37,6	36,9	2,2	3,1
40-59 ans	49,1	40,7	7,4	5,7	–	–
60 ans ou plus	33,9	19,0	3,6	2,1	–	–
Total	47,1	39,4	34,7	32,7	7,1	7,7
Europe du Sud						
Moins de 18 ans	9,2	9,5	23,4	22,6	50,4	50,2
18-39 ans	20,1	18,4	40,6	41,2	48,9	48,2
40-59 ans	30,2	32,6	47,9	47,6	51,4	51,6
60 ans ou plus	43,0	48,1	47,4	50,6	58,5	62,5
Total	28,7	30,1	37,1	38,1	50,1	49,8
Autre pays de l'Union européenne						
Moins de 18 ans	10,3	10,1	5,6	5,4	14,2	14,4
18-39 ans	6,3	8,4	8,4	9,2	24,1	24,7
40-59 ans	5,9	9,2	19,2	19,7	27,1	27,6
60 ans ou plus	8,9	12,9	20,6	22,5	30,8	27,4
Total	7,0	9,9	11,1	12,2	21,6	22,0
Autre pays d'origine						
Moins de 18 ans	30,8	31,2	11,5	11,0	16,8	16,2
18-39 ans	19,6	22,1	13,5	12,7	24,8	24,0
40-59 ans	14,8	17,6	25,5	26,9	21,5	20,9
60 ans ou plus	14,2	20,0	28,3	24,8	10,7	10,1
Total	17,2	20,6	17,1	16,9	21,3	20,5

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale 1999.

III. Importance de la distinction entre enfants d'immigrés et enfants de rapatriés

Après le recensement de 1999, l'Insee n'a pas publié de tableau portant sur les Français de naissance nés dans les pays du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne. Ces informations sont donc tirées de l'enquête Étude de l'histoire familiale. Sous les hypothèses de partage entre enfants d'immigrés et enfants de rapatriés ou de Français de naissance d'Afrique sub-saharienne explicitées plus haut, cette enquête permet de calculer la répartition par groupe d'âges de la première génération née en France de parents Français de naissance nés dans ces pays anciennement colonisés⁽²⁷⁾. Sur deux générations, la population formée par les rapatriés d'Algérie et leurs enfants (1,37 million de personnes) fait jeu égal avec celle qui est issue de l'immigration algérienne (1,36 million). Le nombre de rapatriés dépasse celui des immigrés adultes (660 000 contre 545 000) et la première génération née en France est un peu moins nombreuse en ce qui concerne les enfants de rapatriés, mais toujours un peu plus âgée.

Si cette estimation est correcte, l'erreur qui serait commise en assimilant l'ensemble des enfants dont au moins un parent est né en Algérie aux enfants d'immigrés de ce pays peut donc être importante et variable avec l'âge, à moins de supposer que les caractéristiques et les comportements des uns et des autres sont identiques. Globalement, environ la moitié des enfants nés en France de parent(s) né(s) en Algérie descendent des rapatriés (tableau 7). Inférieure à 50 % avant 40 ans, cette proportion s'accroît aux âges plus élevés. Les variantes d'hypothèses sur la langue parlée avec les parents (cf. *supra*) ne modifient pas de façon substantielle ces résultats.

TABLEAU 7. – ESTIMATION DE LA PROPORTION D'ENFANTS DE RAPATRIÉS
OU DE FRANÇAIS DE NAISSANCE D'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE PARMIS LES PERSONNES
NÉES EN FRANCE DE PARENTS NÉS EN ALGÉRIE, AU MAROC, EN TUNISIE
OU EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE PAR GROUPE D'ÂGES (EN %)

	Algérie		Maroc		Tunisie		Maghreb		Afrique sub-saharienne	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de 18 ans	42	42	21	19	30	25	33	31	24	22
18-39 ans	45	43	39	42	51	59	45	45	55	56
40-59 ans	63	69	58	76	82	91	65	73	65	74
60 ans ou plus	81	89	100	100	57	100	80	91	100	87
Total	47	47	27	27	44	46	41	41	32	32

Note : ces proportions sont estimées sur la base des hypothèses retenues concernant la proportion d'immigrés ayant parlé une langue de leur pays d'origine à leurs enfants (soit 60 % pour l'Algérie et le Maroc, 50 % pour la Tunisie et l'Afrique sub-saharienne).
Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale 1999.

⁽²⁷⁾ On peut être à la fois enfant de rapatrié et enfant d'immigré d'Algérie. Le nombre de ces cas est supposé être négligeable. Cette hypothèse est moins vraisemblable pour la génération suivante.

Environ 370 000 personnes sont soit rapatriées soit enfants de rapatriés du Maroc. La part des enfants de rapatriés parmi les enfants nés en France de parent(s) né(s) au Maroc est globalement proche de 30 %. Voisine de 20 % chez les mineurs, elle s'accroît fortement avec l'âge. Pour la Tunisie, le nombre de rapatriés et d'enfants de rapatriés atteint 305 000 ; la proportion de descendants de rapatriés dans la première génération née en France, qui est en moyenne de 45 %, s'accroît avec l'âge. Enfin, les Français de naissance nés en Afrique sub-saharienne et leurs enfants nés en France représentent près de 300 000 personnes. Ces derniers sont en moyenne plus âgés que les enfants d'immigrés d'Afrique sub-saharienne dont la descendance commence juste à se constituer en France. Ainsi, un peu plus de 20 % seulement des mineurs nés en France de parents nés en Afrique sub-saharienne sont des enfants de Français de naissance, contre plus de la moitié des jeunes adultes (18-39 ans). Par ailleurs, si l'on avait choisi de se fonder sur l'effectif des enfants nés en France déclarés par les répondants à l'enquête EHF nés en Tunisie et en Afrique sub-saharienne (cf. tableau 1), la proportion d'enfants de rapatriés et de Français de naissance aurait encore dépassé 40 % chez les 18-39 ans.

Pour les courants migratoires du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne, se contenter de l'information sur le pays de naissance des parents pour estimer la première génération née en France est donc illusoire. Ceci est d'autant plus gênant que l'essentiel des interrogations actuelles porte précisément sur les populations apportées par ces courants migratoires. Il n'y a aucune raison pour que la situation et les comportements des enfants de rapatriés (ou de Français de naissance d'Afrique sub-saharienne) soient les mêmes que ceux des enfants d'immigrés. D'après nos hypothèses, les enfants de rapatriés représenteraient 72 % de l'ensemble des personnes nées en France de parent(s) né(s) en Algérie de langue maternelle française exclusive. Cette même proportion s'élèverait à 65 % pour les originaires du Maroc et à 72 % pour les originaires de Tunisie. Par conséquent, lorsqu'on analyse globalement les populations nées en France de parents nés dans un pays du Maghreb de langue maternelle française exclusive, on traite davantage des enfants de rapatriés que des enfants d'immigrés.

D'ailleurs, les origines sociales diffèrent radicalement en fonction de la langue maternelle. D'après l'enquête EHF, 78 % des enfants de parents nés en Algérie de langue maternelle arabe ou berbère – soit 60 % de l'ensemble des enfants d'immigrés, selon notre hypothèse – ont (eu) un père ouvrier⁽²⁸⁾, contre 32 % des personnes de langue maternelle française exclusive. L'écart est également important parmi les enfants dont les parents sont nés au Maroc (respectivement 76 % et 23 %) et en Tunisie (67 % et 30 %). Dans le meilleur des cas, on peut faire l'hypothèse que les caractéristiques des enfants d'immigrés de langue maternelle française exclusive

⁽²⁸⁾ Proportion voisine de celle des jeunes âgés de 20-29 ans d'origine algérienne dans l'enquête MGIS.

ressemblent à celles des enfants de rapatriés : c'est alors supposer que l'ensemble des personnes à qui l'on s'est adressé en français seulement dans leur enfance forment un bloc homogène. Dans le cas le plus défavorable, le profil des enfants d'immigrés de langue maternelle arabe ou berbère décrit celui de l'ensemble des enfants d'immigrés. On ne considèrera pas comme plausible l'hypothèse selon laquelle les enfants d'immigrés de langue maternelle française exclusive seraient en meilleure position que les enfants de rapatriés. Selon le pays d'origine, les deux hypothèses retenues n'ont pas la même vraisemblance.

L'exemple du chômage des enfants de parents nés au Maghreb va permettre de l'illustrer. Le taux de chômage des personnes dont au moins un parent est né en Algérie (colonne (3) du tableau 8) est la moyenne entre celui très élevé des enfants d'immigrés de langue maternelle arabe ou berbère (colonne (1)) et celui plus faible des enfants de parent(s) né(s) en Algérie de langue maternelle française exclusive (colonne (2)). Ce dernier est supérieur au taux de chômage des personnes d'origine française⁽²⁹⁾ (colonne (4)). Les enfants de parent(s) né(s) en Algérie à qui l'on n'a parlé que le français comprennent des enfants d'immigrés, mais surtout des enfants de rapatriés d'Algérie. On sous-estime donc énormément les difficultés des Français d'origine algérienne⁽³⁰⁾ en se fondant sur le seul lieu de naissance des parents. Le surchômage des adultes de langue maternelle arabe ou berbère s'accroît avec l'âge au moins jusqu'à 35-39 ans, signe de difficultés anormalement persistantes. À 35-39 ans, le taux de chômage des Français dont au moins un parent est né en Algérie (3) n'est dans l'ensemble « que » deux fois et demie supérieur à celui des personnes d'origine française, alors qu'il est presque cinq fois supérieur parmi ceux qui sont de langue maternelle arabe ou berbère. Et, chez les hommes dont au moins un parent est né en Algérie par exemple, le taux de chômage serait deux fois plus faible à 40-44 ans qu'à 18-24 ans, contre un tiers de moins parmi ceux qui sont de langue maternelle arabe ou berbère.

Dans l'hypothèse où le chômage des enfants d'immigrés de langue maternelle française exclusive serait aussi faible que celui des enfants de rapatriés (hypothèse A), le chômage des personnes d'origine algérienne resterait bien supérieur à celui que laisse apparaître le recours au seul pays de naissance des parents (3).

Si l'on suppose que les enfants d'immigrés de langue maternelle française exclusive (soit 40 % de l'ensemble des enfants d'immigrés d'après l'hypothèse retenue) sont aussi souvent au chômage que les autres jeunes d'origine algérienne (hypothèse B), les taux de chômage des enfants de rapatriés par âge devraient être, chez les hommes, trop faibles pour être crédibles. Par contre, chez les femmes, ils sont voisins de ceux des Françaises nées en France de parents nés en France. Au moins chez les

⁽²⁹⁾ Nés en France de deux parents nés en France.

⁽³⁰⁾ Raccourci pour désigner les majeurs nés en France de parents immigrés d'Algérie. Presque tous sont français.

TABLEAU 8. – EFFETS SUR LE TAUX DE CHÔMAGE DE LA NON-DIFFÉRENCIATION ENTRE ENFANTS DE RAPATRIÉS ET ENFANTS D'IMMIGRÉS D'ALGÉRIE

	Taux de chômage au sens du recensement (en %)			Surchômage des enfants dont au moins un parent est né en Algérie (5) = (3)/(4)	Hypothèse A*		Hypothèse B**	
	Nés en France d'un parent né en Algérie				Taux présumé de chômage (en %) des enfants d'immigrés (6)	Surchômage des enfants d'immigrés (7) = (1)/(4)	Taux présumé de chômage (en %) des enfants de rapatriés (8)	
	Langue maternelle							
	Arabe ou berbère (1)	Français exclusivement (2)	Total (3)		Nés en France de 2 parents nés en France (4)			
Hommes								
18-24 ans	47,8	25,3	33,8	1,5	38,8	2,1	12,9	
25-29 ans	46,0	18,4	27,8	2,3	34,9	3,7	4,7	
30-34 ans	40,2	15,3	22,5	2,7	30,3	4,8	2,9	
35-39 ans	33,9	11,6	18,2	2,6	25,0	4,9	2,1	
40-44 ans	31,0	12,2	17,7	2,6	23,5	4,5	5,8	
Femmes								
18-24 ans	52,7	37,2	42,5	1,4	46,5	1,7	28,9	
25-29 ans	34,6	21,8	26,1	1,4	29,5	1,9	15,2	
30-34 ans	37,9	19,4	25,4	1,8	30,5	2,6	12,2	
35-39 ans	33,6	22,2	25,8	2,1	29,1	2,8	17,3	
40-44 ans	30,1	11,5	16,5	1,7	22,7	3,0	4,1	

* Hypothèse A : les enfants d'immigrés de langue maternelle française exclusive ont le même taux de chômage que les enfants de rapatriés.
** Hypothèse B : les enfants d'immigrés de langue maternelle française exclusive ont le même taux de chômage que ceux de langue maternelle arabe ou berbère.
(6) Taux de chômage qu'auraient les enfants d'immigrés en supposant que ceux de langue maternelle française ont le même taux de chômage que les enfants de rapatriés : (6) = (1) × 0,6 + (2) × 0,4.
(8) Taux de chômage qu'auraient les enfants de rapatriés si les enfants d'immigrés de langue maternelle française avaient le même taux de chômage que ceux de langue maternelle arabe ou berbère, le taux de chômage global des enfants dont au moins un parent est né en Algérie de langue maternelle française exclusive étant égal à celui de la colonne (2).
Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale 1999.

hommes, le chômage des adultes de langue maternelle française exclusive serait donc inférieur à celui des adultes de langue maternelle arabe ou berbère⁽³¹⁾. La prise en compte du seul pays de naissance des parents fausse donc le niveau et les variations selon l'âge du taux de chômage des enfants d'immigrés.

L'exemple marocain (tableau 9) nous dissuade fortement d'assimiler l'ensemble des enfants d'immigrés à ceux qui sont de langue maternelle arabe ou berbère. Supposer que les enfants d'immigrés de langue maternelle française exclusive ont le même taux de chômage que ces derniers reviendrait à attribuer un taux de chômage négatif aux fils de rapatriés âgés de 18-24 ans et un taux de chômage très faible à ceux qui sont âgés de 25-49 ans, deux hypothèses invraisemblables. Pour les Français d'origine marocaine, on est donc obligé de conclure que les hommes à qui l'on n'a parlé que le français dans l'enfance ont un chômage plus proche de celui des enfants de rapatriés. Se fonder sur l'ensemble des enfants de personnes nées au Maroc est moins faux que de se limiter à ceux de langue maternelle arabe ou berbère. C'est un peu moins vrai à 25-49 ans. Cela l'est nettement moins pour les femmes qui se trouvent probablement dans une situation intermédiaire, notamment à 25-49 ans. Le surchômage des Français d'origine marocaine serait ainsi élevé chez les jeunes, principalement les garçons, mais retrouverait une position plus « normale » après 25 ans, contrairement aux difficultés persistantes des Français d'origine algérienne.

L'exemple tunisien aboutit au même résultat, c'est-à-dire à privilégier l'hypothèse d'un surchômage faible chez les enfants d'immigrés de langue maternelle française exclusive, en tout cas chez les hommes. Parmi l'ensemble des hommes français d'origine tunisienne, les difficultés à 18-29 ans sont certes moindres que celles de leurs homologues français d'origine algérienne, mais sont encore très supérieures à celles des enfants d'origine française (tableau 10).

Ces trois exemples nous dissuadent vivement de privilégier *a priori* une hypothèse. Ils montrent aussi l'imperfection de la catégorie « d'origine maghrébine » qui, si elle procure l'avantage de travailler sur des effectifs plus nombreux, fait le mélange de situations très variables suivant l'origine, le sexe, l'âge, les langues reçues, etc. Les difficultés sont majeures chez les Français d'origine algérienne et notamment à des âges où, d'habitude, elles se sont atténuées. Elles sont moindres mais restent préoccupantes chez les autres Français d'origine maghrébine. Ces problèmes de mesure vont se poser pour tous les phénomènes étudiés avec les mêmes incertitudes et la même complexité.

⁽³¹⁾ Si les premiers représentaient non plus 40 %, mais 30 % de l'ensemble des enfants d'immigrés, les taux de chômage, tant masculins que féminins, des enfants de rapatriés seraient voisins de ceux des Français d'origine française. Les enfants d'immigrés pourraient alors être bien représentés par ceux de langue maternelle arabe ou berbère.

TABLEAU 9. – EFFETS SUR LE TAUX DE CHÔMAGE DE LA NON-DIFFÉRENCIATION ENTRE ENFANTS DE RAPATRIÉS ET ENFANTS D'IMMIGRÉS DU MAROC

	Taux de chômage au sens du recensement (en %)				Surchômage des enfants dont au moins un parent est né au Maroc (5) = (3)/(4)	Hypothèse A*		Hypothèse B**	
	Nés en France d'un parent né au Maroc		Nés en France de 2 parents nés en France (4)			Taux présumé de chômage des enfants d'immigrés (6)	Surchômage des enfants d'immigrés (7) = (1)/(4)	Taux présumé de chômage (en %) des enfants de rapatriés (8)	
	Langue maternelle								
	Arabe ou berbère (1)	Français exclusivement (2)	Total (3)						
Hommes									
18-24 ans	50,9	28,1	41,7	1,9	41,8	2,3	- 5,7		
25-49 ans	26,7	9,6	13,0	1,6	19,8	3,3	5,9		
Femmes									
18-24 ans	46,8	37,6	42,5	1,4	43,1	1,5	23,2		
25-49 ans	38,7	19,1	22,8	1,8	30,8	3,0	15,1		

* Hypothèse A : les enfants d'immigrés de langue maternelle française exclusive ont le même taux de chômage que les enfants de rapatriés.
 ** Hypothèse B : les enfants d'immigrés de langue maternelle française exclusive ont le même taux de chômage que ceux de langue maternelle arabe ou berbère.
 (6) Taux de chômage qu'auraient les enfants d'immigrés en supposant que ceux de langue maternelle française ont le même taux de chômage que les enfants de langue maternelle arabe ou berbère, le taux de chômage global des enfants dont au moins un parent est né au Maroc de langue maternelle française exclusive étant égal à celui de la colonie (2).
 Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale 1999.

TABLEAU 10. – EFFETS SUR LE TAUX DE CHÔMAGE DE LA NON-DIFFÉRENCIATION
ENTRE ENFANTS DE RAPATRIÉS ET ENFANTS D'IMMIGRÉS DE TUNISIE

	Taux de chômage au sens du recensement (en %)			Surchômage des enfants dont au moins un parent est né en Tunisie (5) = (3)/(4)	Hypothèse A*		Hypothèse B**	
	Nés en France d'un parent né en Tunisie				Taux présumé de chômage (en %) d'immigrés (6)	Surchômage des enfants d'immigrés (7) = (1)/(4)	Taux présumé de chômage (en %) des enfants de rapatriés (8)	
	Langue maternelle	Nés en France de 2 parents nés en France (4)						
	Arabe ou berbère (1)	Français exclusivement (2)	Total (3)					
Hommes 18-29 ans	38,1	17,0	23,7	1,5	27,6	2,4	- 3,0	
Femmes 18-29 ans	42,5	28,4	31,9	1,4	35,5	1,9	17,1	

* Hypothèse A : les enfants d'immigrés de langue maternelle française exclusive ont le même taux de chômage que les enfants de rapatriés.
 ** Hypothèse B : les enfants d'immigrés de langue maternelle française exclusive ont le même taux de chômage que ceux de langue maternelle arabe ou berbère.
 (6) Taux de chômage qu'aurait les enfants d'immigrés en supposant que ceux de langue maternelle française ont le même taux de chômage que les enfants de rapatriés : (6) = (1) × 0,5 + (2) × 0,5.
 (8) Taux de chômage qu'aurait les enfants de rapatriés si les enfants d'immigrés de langue maternelle française avaient le même taux de chômage que ceux de langue maternelle arabe ou berbère, le taux de chômage global des enfants dont au moins un parent est né en Tunisie de langue maternelle française exclusive étant égal à celui de la colonne (2).
 Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale 1999.

Conclusion

L'estimation de la population d'origine étrangère sur trois générations à partir de l'enquête Étude de l'histoire familiale de 1999 est finalement très proche de celle qui avait été obtenue treize ans plus tôt suivant une autre méthode. Compte tenu de la sous-estimation de la seconde génération née en France à partir de 55 ans et des quelques dizaines de milliers de personnes originaires d'un pays du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne manquant dans la première génération née en France, notre chiffre de 1999 se rapproche plutôt de 14 millions de personnes immigrées ou ayant au moins un parent ou un grand-parent immigré et, donc, du haut de la fourchette obtenue en 1986 : 14,2 millions. Même à treize ans d'écart, cette proximité de résultats donne quelque crédibilité aux deux estimations, celle de 1986 pouvant être un peu au-dessus de la réalité alors que celle de 1999 la sous-estimerait un peu. Cette dernière a l'énorme avantage de comporter une répartition par pays d'origine et donc de replacer les contributions des différents courants migratoires à la population d'origine étrangère dans leur dimension historique. Ainsi, la constitution de la première génération née en France d'origine maghrébine est loin d'être complète et la deuxième commence juste. Nous sommes donc au cœur du processus de fabrication de nouveaux Français. Pour les courants plus anciens, nous avons aujourd'hui l'impression que l'affaire est réglée et que nous n'aurions plus rien à apprendre. Si des inquiétudes ont surgi au moment où il fallait assimiler les Italiens et leurs descendants, les choses se sont rétrospectivement plutôt bien passées. La question se pose donc de savoir si les appréhensions actuelles sont le reflet d'une difficulté objectivement plus grande, pouvant tenir à la spécificité des aires culturelles et religieuses dont proviennent les nouveaux courants et à l'hostilité particulière qu'ils susciteraient, ou si elles résultent du questionnement qui accompagne nécessairement tout processus d'assimilation chez ses contemporains. Si l'absence d'inquiétude est elle-même un indicateur de la réussite du « creuset » (Noiriel, 1988) dans lequel sont passés des millions de descendants d'Italiens, d'Espagnols, de Russes, de Polonais, etc., cela ne nous dispense pas de chercher à savoir comment a fonctionné l'intégration pour ces courants, tant qu'il en est encore temps : les calculs précédents montrent qu'il reste une « fenêtre » pour étudier l'assimilation de ces courants, au moins ceux d'Europe du Sud, encore dominants dans la première génération adulte née en France. Au contraire, l'étude de ceux qui sont au cœur de l'actualité est encore prématurée, au moins après 40 ans.

L'exemple du chômage donne une idée de l'ampleur des problèmes rencontrés par les Français d'origine maghrébine. Les difficultés pour entrer dans le marché du travail et s'y maintenir constituent un obstacle majeur chez ceux d'origine algérienne, déjà mis en évidence par l'enquête MGIS (Gaymu et Parant, 1996). Ces difficultés anormalement persistantes avec l'âge touchent un peu moins les hommes d'une autre origine maghré-

bine (Maroc ou Tunisie). Si ces quelques résultats étaient confirmés, cela voudrait dire deux choses. Premièrement, nous aurions tort de considérer comme un bloc homogène les populations d'origine maghrébine. Deuxièmement, si le chômage de l'ensemble des hommes et des femmes d'origine maghrébine est singulièrement élevé, il y aurait bien un problème spécifique avec la population d'origine algérienne, sur lequel nous devons nous interroger : hostilité réciproque restée vive, attentes démesurées, effets négatifs de représentations dépréciatives, discriminations spécifiques, etc. (Silberman et Fournier, 1999) ?

Mais il ne faudrait pas se laisser aveugler par les difficultés présentes, au risque d'un pessimisme absolu. Les dynamiques d'intégration doivent être appréciées sur le très long terme, ce qui suppose qu'on développe les outils nécessaires à la connaissance de leur fonctionnement.

RÉFÉRENCES

- ALBA R., SILBERMAN R., 2002, « Decolonization immigrations and the social origins of the second generation: the case of North Africans in France », *International Migration Review*, vol. 36.
- BAILLET P., 1976, *Les rapatriés d'Algérie en France*, thèse de doctorat 3^e cycle, Paris X, Nanterre, La Documentation française (Notes et Études documentaires, n° 4275-4278).
- BIN NUN Y., 2003, « La quête d'un compromis pour l'évacuation des juifs du Maroc », in *L'exclusion des Juifs des pays arabes*, Pardès (Études et culture juives, n° 34).
- CASSAN F., HÉRAN F., TOULEMON L., 2000, « Étude de l'histoire familiale : l'édition 1999 de l'enquête Famille », Insee, *Courrier des statistiques*, n° 93.
- DEPOID P., 1942, « Les naturalisations en France, 1870-1940 », *Études démographiques*, n° 3, Paris, Service national des statistiques.
- GAYMU J., PARANT A., 1996, « Les débuts dans la vie active des jeunes immigrés et des jeunes d'origine étrangère », *Espace, populations, sociétés*, n° 2-3, p. 439-455.
- GIRARD A., 1971, « Attitudes des Français à l'égard de l'immigration étrangère. Enquête d'opinion », *Population*, 26(5), p. 827-875.
- LANDRY A., 1945, *Traité de démographie*, Paris, Payot.
- LILING J.-M., 2003 « La confiscation des biens juifs en pays arabes », in *L'exclusion des Juifs des pays arabes*, Pardès (Études et culture juives, n° 34).
- MASSICOT S., 1986, « Effets sur la nationalité française de l'accession à l'indépendance des territoires ayant été sous souveraineté française », *Population*, 41(3), p. 533-546.
- NOIRIEL G., 1988, *Le creuset français : histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 442 p.
- SAUVY A., 1927, « La population étrangère en France et les naturalisations », *Journal de la Société de Statistique de Paris* (réédité dans *Annales de Démographie*, Paris, 1989).
- SILBERMAN R., FOURNIER I., 1999, « Les enfants d'immigrés sur le marché du travail, les mécanismes d'une discrimination sélective », *Formation-Emploi*, n° 65.
- TOLEDANO ATTIAS R., 2003, « L'antisémitisme au Maroc au début du XX^e siècle », in *L'exclusion des Juifs des pays arabes*, Pardès (Études et culture juives, n° 34).
- TRIBALAT M., 1989, « Immigrés, étrangers, français : l'imbroglie statistique », *Population et Sociétés*, n° 241.
- TRIBALAT M. (dir.), 1991, *Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui. Apport démographique, dynamique familiale et économique de l'immigration étrangère*, Paris, Ined (coll. Travaux et documents, Cahier 131), 302 p.
- TRIBALAT M., 1995, *Faire France*, La Découverte.
- TRIBALAT M. (avec la participation de P. Simon et de B. Riandey), 1996, *De l'immigration à l'assimilation*, Ined/La Découverte, 302 p.
- YE'OR B., 1980, *Le Dhimmi. Profil de l'opprimé en Orient et en Afrique du Nord depuis la conquête arabe*, Anthropos.

TRIBALAT Michèle. – Une estimation des populations d'origine étrangère en France en 1999

Il a fallu attendre la fin du XX^e siècle pour avoir une idée assez précise de la composition de la population d'origine étrangère de la France, pays pourtant caractérisé par une longue tradition d'immigration. Certes, trois tentatives d'estimation globale de la population d'origine étrangère avaient déjà été réalisées au cours du siècle passé (1927, 1942 et 1986) mais aucune n'avait pu ventiler cet ensemble par origine précise. C'est désormais chose faite grâce à des questions nouvelles introduites dans l'enquête EHF de 1999 (pays de naissance des parents et usages linguistiques), même si la méthode d'estimation est extrêmement complexe et comporte quelques incertitudes liées, notamment, à la difficulté de séparer les descendants d'immigrés des descendants de rapatriés nés dans les pays anciennement colonisés. La profondeur historique qu'offre l'enquête EHF permet de prendre du recul par rapport aux questions d'actualité et met en lumière la forte contribution démographique des courants migratoires les plus anciens (voire réitératifs) et donc oubliés. Sur près de 14 millions de personnes d'origine étrangère (immigrées ou ayant au moins un parent ou un grand-parent immigré), 5,2 millions sont d'origine sud-européenne, quand 3 millions seulement sont d'origine maghrébine.

TRIBALAT Michèle. – An estimation of the foreign-origin populations of France in 1999

The long tradition of immigration to France notwithstanding, the composition of the country's foreign-origin population did not become known in any detail until the end of the twentieth century. Three attempts to produce an overall estimate of the foreign-origin population were made in the last century (1927, 1942 and 1986) but none could distribute it by precise origin. This is now possible thanks to the new questions included in the 1999 EHF survey (parental country of origin and language use), even though the method of estimation is extremely complex and includes some uncertainties related notably to the difficulty of separating the descendants of immigrants from those of repatriates born in the former colonies. The historical depth supplied by the EHF survey provides a degree of distancing from topical concerns and highlights the large demographic contribution of the migration streams that tend to be forgotten because they are older (or have comprised several waves). Of nearly 14 million persons of foreign origin (immigrants or persons with at least one immigrant parent or grandparent), 5.2 million are of southern European origin, while only 3 million are of Maghreb origin.

TRIBALAT Michèle. – Una estimación de las poblaciones de origen extranjero en Francia en 1999

Ha sido necesario llegar al final del siglo XX para tener una idea más precisa de la composición de la población de origen extranjero en Francia, país que, sin embargo, tiene una larga tradición como país de inmigración. Durante el siglo pasado se realizaron tres intentos de estimación global de la población de origen extranjero (en 1927, 1942 y 1986), pero ninguno pudo llevar a cabo estimaciones por país de origen. Actualmente, tales estimaciones son fáciles de realizar gracias a las nuevas preguntas introducidas en la encuesta EHF de 1999 (país de nacimiento de los padres y conocimientos lingüísticos), aun si el método de estimación es extremadamente complejo y conlleva un cierto nivel de incertidumbre causada, especialmente, por la dificultad de distinguir los descendientes de inmigrantes de los descendientes de repatriados nacidos en antiguas colonias. La perspectiva histórica que ofrece la encuesta EHF permite distanciarse de la actualidad y pone en relieve la fuerte contribución demográfica de las corrientes migratorias más antiguas (y ciertamente reiterativas) y por consiguiente olvidadas. De los casi 14 millones de personas de origen extranjero (inmigrantes o de padre, madre o al menos un abuelo inmigrante), 5,2 millones provienen del sur de Europa mientras que solamente 3 millones son de origen magrebí.